

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**EQUIPEMENT PROFESSIONNEL CPSA D007 pole
CRSA**

1 Type de marché

Marché A Procédure Adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Date d'envoi à la parution AJI : le 10 juillet 2018

Pouvoir adjudicateur : F.OGIER Proviseur du lycée de la plaine de l'Ain

Personne responsable du suivi de l'exécution du marché : C.POULET-CLEMENT gestionnaire du lycée de la plaine de l'Ain. et M. le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

2 Objet du marché

IMPRIMANTE 3D sur support table roulante

3 Remise des offres

Le candidat est réputé pouvoir répondre aux capacités prévues aux articles 44 à 46 du code des marchés et sera en mesure de fournir les documents justificatifs sur demande du lycée.

Date limite de remise des offres : **lundi 10 septembre 2018 – 12h00**

NB : l'établissement sera fermé du 14 juillet au 21 août 2018 inclus

L'offre se compose du présent règlement, du cahier des charges et de la proposition

..

Les offres seront déposées au service intendance contre récépissé ou adressées au lycée sous pli cacheté et libellé « Marché Ensemble Robot Vision ». ou envoyé par mail avec accusé de réception sur le mail intendant ci-dessous.

Les candidats peuvent obtenir toutes informations en s'adressant par mail à intendant.0011194t@ac-lyon.fr. ou à Madame POULET-CLEMENT gestionnaire christine.poulet@ac-lyon.fr

4 Mode de règlement

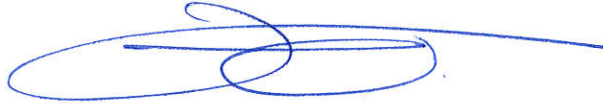
Le mode de règlement du marché est le virement administratif à 30 jours à compter de la réception de facture.

5 Critères d'attribution du marché

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'appréciera en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Respect du cahier des charges	50%
Prix.....	25 %
Qualité perçue.....	25 %

Pour le lycée :
Accord donné pour le marché



Tampon du candidat
Signature
Nom du signataire :